

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21785 - 80ÈME ANNÉE

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS. RÉSOLUTION DE LA SECTION PCR DE SAINTE-SUZANNE



Réunis le 12 mars 2025, les militantes et militants de la section PCR de Sainte-Suzanne ont adopté la présente résolution.

### HOMMAGE À JACQUELINE CAZEAU

La section PCR a rendu un vibrant hommage à sa camarade Jacqueline Cazeau, militante de tous les combats, pour son engagement, sa fidélité, sa loyauté et sa volonté de rassembler la population de Sainte-Suzanne.

La section valide, avec l'accord de la famille, de dénommer le Centre d'actions sociales – Maison France Services de Village Desprez à son nom qui sera présenté lors du conseil municipal exceptionnel du 21 avril 2025.

### SOLIDARITÉ APRÈS LE CYCLONE GARANCE

La section PCR salue l'engagement et le dévouement des agents municipaux au service de la population face aux dégâts

importants causés par le cyclone Garance. Elle souligne la nécessité de renforcer la résilience du territoire et la solidarité réunionnaise pour faire face aux défis climatiques, économiques, sociaux et culturels.

La section regrette que l'arrêté de catastrophe naturelle ne prenne pas en compte les vents violents qui ont dévasté Sainte-Suzanne par où Garance a touché l'île.

La section soutient l'initiative de la Municipalité pour que les vents violents soient pris en compte dans l'arrêté.

Enfin la section PCR de Sainte-Suzanne apporte sa solidarité aux habitants du Nordet de l'Est qui ont été particulièrement touchés par Garance.

### SE RASSEMBLER POUR L'AVENIR

La section PCR appelle à accentuer le travail de rassemblement des Réunionnais autour d'un projet global et solidaire pour bâtir l'avenir de La Réunion.

Dans cette perspective, et comme ça été fait les années précédentes, elle organisera un grand rassemblement à Sainte-Suzanne le mois prochain.

Ce sera l'occasion d'élargir l'union des forces de gauche et de contribuer à l'unité du Peuple Réunionnais.

## **COMMUNIQUÉ DU GROUPE DE DIALOGUE INTERRELIGIEUX DE LA RÉUNION : PROFANATION D'UNE STATUE DE LA VIERGE MARIE**



**Le Groupe de Dialogue Interreligieux de la Réunion condamne fermement les faits qui ont été vus sur des réseaux sociaux, montrant des jeunes qui se filment entrain de profaner une statue de la Vierge Marie à l'Eglise de la Délivrance à Saint Denis.**

Quel manque de respect, quelle honte !

Ces actes hautement répréhensibles nous amènent à cet amer constat d'irrespect total pour l'Autre et d'une sur exposition outrancière non régulée sur les réseaux sociaux.

Cette scène ou mise en scène reflète malheureusement les mauvais penchants d'une partie de notre jeunesse, violente par ses mots, violente par ses actes ; exprimant souvent sa violence par son besoin de reconnaissance médiatique.

Ces images laissent peu de doute sur le caractère délibéré de ces actes ; actes qui vont au-delà du vandalisme et de la dégradation matérielle et qui sont d'une violence qu'on ne peut minimiser.

Cette belle statue, représentation divine, révèle en nous l'amour maternel, comment alors oser blasphémer cette représentation féminine sacrée ?

Nous témoignons notre totale solidarité à la communauté chrétienne de l'île, ainsi qu'à toutes les personnes heurtées par ces comportements inadmissibles.

C'est une injure faite à notre société Réunionnaise empreinte de foi, notamment en cette période de carême et de jeûne pour différentes communautés religieuses de l'île.

Porter atteinte aux fondamentaux religieux, aux valeurs universelles d'Amour, de Respect, de Paix, ne peut que nous concerner. Nous sommes une SEULE communauté de destins sur cette île, et devons faire barrage à ces déviants.

Ces auteurs doivent être fermement sanctionnés et rappelés à l'ordre par nos autorités publiques.

Se posent à nous, les défis de la cohésion sociétale, de l'éducation qu'elle soit en premier lieu familiale, et scolaire. Le GDIR continuera inlassablement à porter la voix du Vivre Ensemble, du Vivre Avec, dans le respect de toutes nos différences, dans le total respect de l'Autre.

Nous appelons à la prière, au dialogue et à la paix.

## **LE COMITÉ ANTI-TORTURE DÉPLORE LA SURPOPULATION ET LA VIOLENCE DANS LES PRISONS EN GUADELOUPE ET EN GUYANE**

**Dans un rapport publié aujourd'hui, le Comité pour la prévention de la torture (CPT) du Conseil de l'Europe se dit préoccupé par la surpopulation et la violence en prison, ainsi que les conditions matérielles de détention dans les établissements des forces de l'ordre en Guadeloupe et en Guyane (France).**

**Il regrette également l'insuffisance de structures de soins psychiatriques adaptées aux besoins des patients hospitalisés sans consentement dans ces deux collectivités territoriales d'outre-mer.**

Au cours de cette quatrième visite en France d'outre-mer, le CPT s'est rendu dans 19 établissements de police et de gendarmerie, trois établissements pénitentiaires et trois établissements hospitaliers, en novembre et décembre 2023.

La grande majorité des personnes rencontrées n'ont fait aucune allégation de mauvais traitements infligés par les forces de l'ordre. Le CPT rappelle toutefois l'importance de ne pas employer plus de force que strictement nécessaire au moment des interpellations et de former les agents aux techniques de désescalade de la violence. Il appelle aussi à éradiquer la pratique consistant à attacher des personnes détenues à des objets fixes tels que des anneaux ou des chaînes. L'exercice de certaines garanties fondamentales était particulièrement mis à l'épreuve en Guyane, notamment du fait des difficultés d'accès aux zones reculées.

Les conditions matérielles de détention dans les locaux des forces de l'ordre restent sources de préoccupations. Les cellules étaient dans un état d'hygiène déplorable et souvent sur-occupées. De plus, la gendarmerie persiste à détenir la nuit des personnes en garde à vue dans des locaux sans surveillance ni système d'appel.

S'agissant du traitement des personnes qui transportent des substances in corpore (« mules »), le CPT constate que les dispositifs pour procéder à la récupération des capsules de drogues étaient souvent inadéquats, voire assimilables à un traitement inhumain et dégradant.

La surpopulation carcérale était généralisée dans les trois établissements pénitentiaires visités, avec des taux d'occupation

dépassant 225 % dans certains quartiers. Un nombre important de personnes était contraintes de dormir sur des matelas posés au sol, dans des cellules qui offraient seulement 2 à 3 m<sup>2</sup> d'espace vital par personne. Les conditions matérielles étaient globalement déplorables et vétustes. La gestion des bâtiments, particulièrement difficile, était exacerbée par la chaleur et l'humidité.

Des mesures concrètes étaient nécessaires afin que les personnes mineures soient détenues dans des conditions respectant leurs besoins et notamment, qu'elles ne soient pas en contact avec des personnes détenues adultes. En outre, le régime d'activités proposé aux personnes détenues, et en particulier aux personnes mineures, étaient largement insuffisant.

Les personnes détenues n'ont, dans l'ensemble, pas fait état de mauvais traitements infligés par le personnel pénitentiaire. Des allégations de violences verbales y compris des cris, des propos dénigrants ou à caractère raciste, ont été recueillies dans les trois établissements visités. La violence entre personnes détenues, y compris des attaques avec des armes artisanales causant des blessures graves, était un problème prégnant avec des actes de violence et d'intimidations liées à des trafics et des extorsions.

Le CPT s'alarme également du trop grand nombre de personnes détenues souffrant de troubles sévères liés à la santé mentale et qui n'ont pas leur place dans les établissements pénitentiaires visités. Le Comité déplore l'insuffisance des moyens, en particulier l'absence de structure adaptée et d'équipes de surveillance et de soins dédiées.

Le CPT prend note des efforts déployés par les autorités françaises pour remédier à cette situation mais les personnes détenues, continuent de vivre dans des conditions inacceptables, compromettant leur santé et leur sécurité, et pouvant



s'apparenter à un traitement inhumain et dégradant.

Dans les unités fermées pour adultes et les unités de pédopsychiatrie des établissements de santé mentale de Guadeloupe et de Guyane, aucune allégation de mauvais traitements infligés aux patients par le personnel n'a été reçue. En revanche, les violences entre patients n'étaient pas rares mais le personnel intervenait rapidement et de manière efficace.

Les conditions de vie des patients étaient globalement bonnes. Le CPT regrette toutefois la pratique de placer, tant en Guadeloupe qu'en Guyane, des patients souffrant de pathologies psychiatriques en phase aiguë nécessitant des soins immédiats dans des services d'urgences générales. De tels placements pouvaient durer jusqu'à quatre jours, avant que les patients soient transférés vers une unité psychiatrique adaptée à leurs besoins et proposant un traitement adéquat.

Dans ces services d'urgences, les patients étaient fréquemment attachés à leur lit ou à leur brancard, avec des sangles ou, parfois, avec des attaches de fortune (bandes de Jersey), souvent à la vue d'autres patients. Le CPT considère que de telles pratiques sont susceptibles de constituer une

violation au titre de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Le Comité note également que les établissements visités fonctionnaient en sous-effectif à tous les niveaux empêchant le personnel présent de proposer un programme thérapeutique adapté à l'état de santé des personnes hospitalisées. Le CPT note avec préoccupation les conditions d'hospitalisation des patients « difficiles » qui pouvaient être placés à l'isolement pendant de longues périodes.

De surcroît, le contrôle judiciaire des mesures de contention et d'isolement n'était pas en place dans les établissements visités. De manière inquiétante, de telles mesures ont été renouvelées sans décision judiciaire et une réticence de la part du personnel médical à exécuter les décisions judiciaires ordonnant la levée de celles-ci a été constatée.

Dans les centres de rétention administratives (CRA), aucune allégation de mauvais traitements infligés par des membres du personnel à des personnes étrangères retenues n'a été reçue. Le CPT considère cependant que les conditions de vie dans les deux CRA visités sont inadaptées pour des séjours de plus de 48 heures.



## SIKLONE : ALON FÉ KONFYANSS NOUTE BON SANSS PARS SA I TRONP AR PA NOU !

**Mézami si zot i ékoute la radio konm mwin, sirésèrtin zot i antann dopi onz zour demoune apré s'an plégné pars zot na poin kissoi dolo, kissoi léstrésité. Pou sak i kroiyé nou lété paré pou rézisté sé inn déssèpssion.**

Astèr si ni kalkil in kou, ni di rézisté mé rézisté a koué. Rézisté par raporte la boue, dolo, lo van, radmaré , pars in siklone sé toussala an mèm tan é sak nou lé fine konète dann siklone i amontre anou i fo pa fé tro fé lo fyèr avèk la natir. Sirtou si l'om lé fine pass par la pou détrake aèl.

Na poin lontan mwin téi ékri azot dann mon modékri : in pé i di bann météor natirèl lé riskab d'ète pli rar mé an mèm tan pli for é mwin mon koté mi di lé riskab d'ète pli for é pli nonbré pars sé sak ni pé konstate zordi.

Alor in pé i di, i fo ni présèrv anou toute bann konsékanss siklone kissoi pou la konstrukssion, kissoi pou d'lo, kissoi pou la

mèr é son bann radmaré, kissoi ankor pou tranbléman d'tèr, osinonsa tsunami mé si ni pé éssyé lé pa sir nou va réissir. La prèv bann supor bann lign ote tanssion : okin landroi sa la fine tonbé sé dir si l'EDF néna konfyanss, mé linkroiyab té vré é bann lign ote tanssion dan l'est la sédé é lé pa fassil d'ète réparé.

Alor si lo van i mète a souf pli for k'la zamé souflé ? Si ni pran prékossion é si sa i ansèrv pa gran shoz ? Alon fé konfyanss bann zinzényèr épi bann syantifik. Alon fèr konfyanss galman noute bon sanss pars souvan défoi li lé pli éfikass ké bann téori fimante, mé sirtou alon pa obliye bann fénomène natirèl sa lé pli for ké nou é i fo ni pran prékossion... Mèm si sa i sifi pa.

A bon antandèr salu !

**Justin**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
74ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;  
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:  
Jean Simon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques  
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:  
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP: 0916Y92433